Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

Exercice 2020

Application de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et selon l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les informations surlignées en bleu sont obligatoires au titre du décret

Travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable à Bernardswiller

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE 3

1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 4
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
1.4. Nombre d'abonnés 5
1.5. Eaux brutes 5
1.6. Eaux traitées 7

2. LES DONNÉES FINANCIÈRES 11

2.1. Modalités de tarification 11
2.2. Facture d'eau type (D102.0) 12
2.3. Bilan financier de la collectivité 13
2.4. Bilan financier du délégataire 16

3. Financement des investissements 18

3.1. Montants financiers 18
3.2. État de la dette du service 18
3.3. Amortissements 19
3.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 20

4. Indicateurs de performance 21

4.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 21
4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 22
4.3. Indicateurs de performance du réseau 23
4.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 26
4.5. Branchements en plomb 27

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 28

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 28
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 28

6. Tableau récapitulatif des indicateurs 29

7. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 30

7.1. Consultation des services de la Communauté de Communes 30
7.2. Délégation de Service Public (DSP) 31
7.3. Ressources 32
7.4. Les travaux engagés en 2020 34

8. ORIENTATION POUR L'AVENIR 37

8.1. Travaux 37

ANNEXES 37

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE**
- Caractéristiques : **EPCI à fiscalité propre - Communauté de communes**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection du point de prélèvement	☑	☐
Traitement	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage	☑	☐
Distribution	☑	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

  - **BERNARDSWILLER**
  - **INNENHEIM,**
  - **KRAUTERGERSHEIM,**
  - **MEISTRATZHEIM,**
  - **NIEDERNAI,**
  - **OBERNAI,**

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation : **23 novembre 2016** ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☐ **régie**
☐ **régie avec prestataire de service**
☐ **régie intéressée**
☐ **gérance**
☑ **délégation de service public : affermage**
☐ **délégation de service public : concession**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **Lyonnaise des Eaux – SUEZ Environnement**
- Date de début de contrat : **01/01/2017**
- Date de fin de contrat initial : **31/12/2031**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **31/12/2031**
- Nombre d'avenants et nature des avenants : **3**

L'avenant n°1 du 01/06/2018 a pour objet :

- L'avancement du calendrier de rénovation des réservoirs,
- La correction d'une erreur matérielle sur le prix de l'eau,
- L'intégration de travaux complémentaires pour la mise aux normes des stations de reminéralisation.

L'avenant n°2 du 01/01/2019 a pour objet :

- La modification des conditions de reversement de la surtaxe intercommunale.

L'avenant n°3 du 11/06/2019 a pour objet :

- La modification du contrat pour prendre en compte la RGPD.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 19 019 habitants au 31/12/2020 (18 931 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau de la taxe sur la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 985 abonnés au 31/12/2020 (5 907 au 31/12/2019).
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
BERNARDSWILLER	588	602	2,4 %
INNENHEIM	468	478	2,1 %
KRAUTERGERSHEIM	713	712	-0,1 %
MEISTRATZHEIM	579	594	2,6 %
NIEDERNAI	490	494	0,8 %
OBERNAI	3 069	3105	1,2 %
TOTAL	**5 907**	**5 985**	**1,3 %**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **40,55 abonnés/km** au 31/12/2020 (40,12 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **3,18 habitants/abonné** au 31/12/2020 (3,20 habitants/abonné au 31/12/2019).
La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **207,15 m^3/abonné** au 31/12/2020. (215,2m^3/abonné au 31/12/2019).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Les ressources exploitées ont deux provenances :

- **Les sources de montagne** situées dans la vallée de L'Ehn et au pied du Mont Sainte-Odile qui captent l'eau des grés vosgiens. Chaque source fait l'objet d'un repérage normalisé.
Pour maintenir la qualité et la protection de la ressource, des travaux de protection des périmètres immédiats ont été réalisés.
- **Les forages en plaine** puisent l'eau dans la nappe alluviale du Rhin, situé dans la plaine à proximité de Krautergersheim et de Hindisheim.

Site	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
FORAGE DE KRAUTERGERSHEIM	562 641	595 868	582 876	569 490	545 021	- 4,3%
STATION DE TRAITEMENT DE KLINGENTHAL	487 084	464 926	485 595	486 566	485 570	- 0,2%
STATION DE TRAITEMENT DE SAINT-NABOR	205 792	174 613	209 571	187 119	187 503	0,2%
Total des volumes d'eaux prélevées	1 255 517	1 235 407	1 278 042	1 243 175	1 218 094	- 2,0%

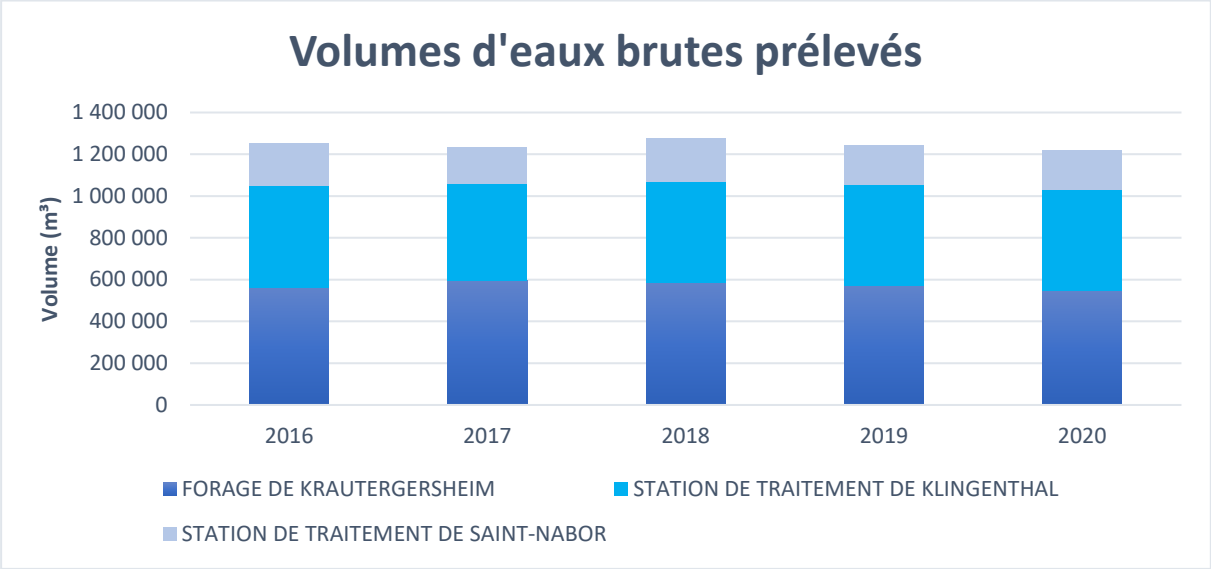

Au total, le service public d'eau potable a prélevé 1 218 094 m³ pour l'exercice 2020 (1 243 175 m³ pour l'exercice 2019).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Le service public d'eau potable achète de l'eau brute provenant du forage Breitenbruch de Hindisheim. Cette eau est traitée à la nouvelle station de traitement du manganèse de Krautergersheim qui est opérationnelle depuis 2014.

Volumes d'eaux brutes importés (m³)						
Provenance	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
FORAGE BREITENBRUCH DE HINDISHEIM	323 582	351 186	366 130	367 022	393 557	7,2%
Total des volumes d'eaux brutes importés	323 582	351 186	366 130	367 022	393 557	7,2%

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Achats d'eaux traitées

Volumes d'eau potable importés (m^3)						
Provenance	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
RESERVOIR GLOECKELSBERG (BLAESHEIM - STRASBOURG SUD)	1 301	638	223	4 208	505	- 88,0%
Total des volumes d'eaux potable importés	1 301	638	223	4 208	505	- 88,0%

1.6.2. Production

Au total, le service public d'eau potable a produit 1 218 094 m^3 pour l'exercice 2020.

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits ces dernières années. Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Site	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
FORAGE DE KRAUTERGERSHEIM	562 203	595 276	582 876	569 490	545 021	- 4,3%
STATION DE TRAITEMENT DE KLINGENTHAL	485 423	462 722	481 255	486 566	485 570	- 0,2%
STATION DE TRAITEMENT DE SAINT-NABOR	205 129	173 592	209 571	187 119	187 503	0,2%
Total des volumes produits	**1 252 755**	**1 231 590**	**1 273 702**	**1 243 175**	**1 218 094**	**- 2,0%**

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

De façon à pouvoir calculer le rendement de réseau et l'indice linéaire de pertes avec la meilleure précision possible, les volumes mis en distribution ont également été calculés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période entre deux relèves, ramenée à 365 jours. Ces données diffèrent donc des données présentées sur l'année civile.

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m^3	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m^3	Variation en %
COMMUNE DE BERNARDSWILLER	62 021	67 224	8,39%
COMMUNE DE INNENHEIM	45 751	46 615	1,89%
COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM	89 369	97 630	9,24%
COMMUNE DE MEISTRATZHEIM	83 057	72 517	-12,69%
COMMUNE DE NIEDERNAI	60 086	58 921	-1,94%
VILLE D'OBERNAI	925 056	882 268	-4,63%
Volumes facturés aux abonnés	**1 270 639**	**1 239 791**	**-2,43%**
Volume livré gratuitement avec compteur*	**780**	**1 266**	**62,31%**
Total vendu aux abonnés (V_7)	**1 271 419**	**1 241 057**	**-2,39%**
SDEA réservoir Gloeckelsberg (Blaesheim-Strasbourg Sud)	7 188	7 188	0,00%
COMMUNE DE SAINT NABOR	42 933	48 293	12,48%
Total vendu à d'autres services (V_3)	**50 121**	**55 666**	**11,06%**

***Les volumes livrés gratuitement** correspondent aux postes de relèvement, aux compteurs de chantiers non facturés, aux volumes dégrevés.

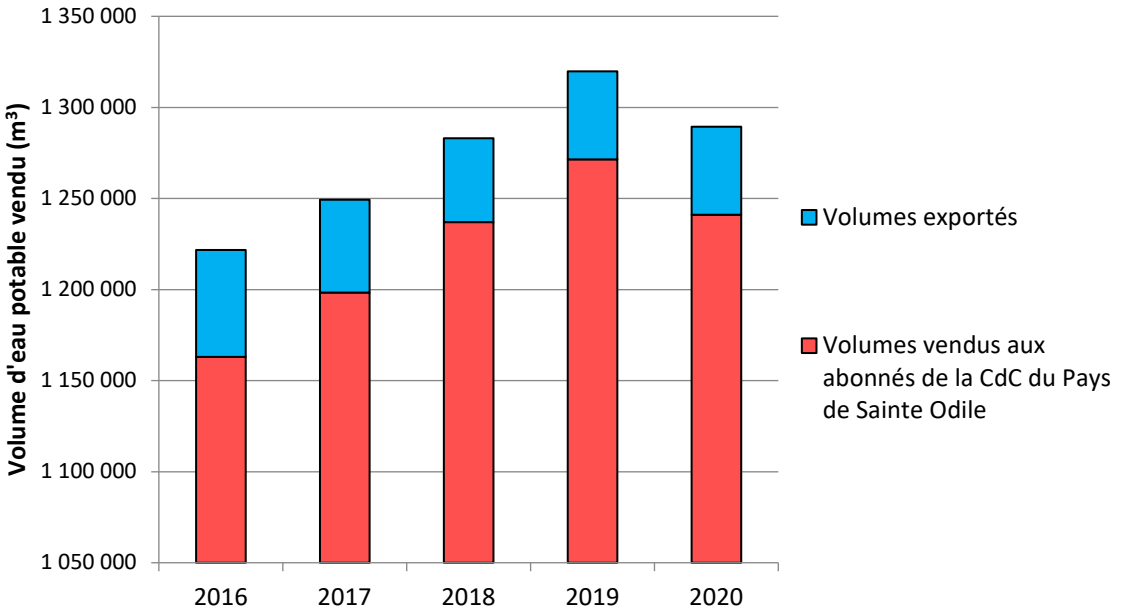

1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2019 en m³/an	Exercice 2020 en m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	5 295	6 586	- 24,4 %
Volume de service (V9)	17 582	9 910	-43,6 %

Commentaire :

Le volume de service réseau prend en compte les purges, les nettoyages de réservoirs, les rinçages du réseau et les trop-pleins de réservoirs.

Les volumes consommés sans comptage correspondent aux essais poteaux d'incendie, aux manœuvres d'extinction d'incendie, aux volumes techniques des communes (espaces verts, lavage voirie), aux nettoyages des réseaux d'assainissement réalisés par Véolia.

1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2019 en m³/an	Exercice 2020 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 294 296	1 257 553	- 2,8%

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020

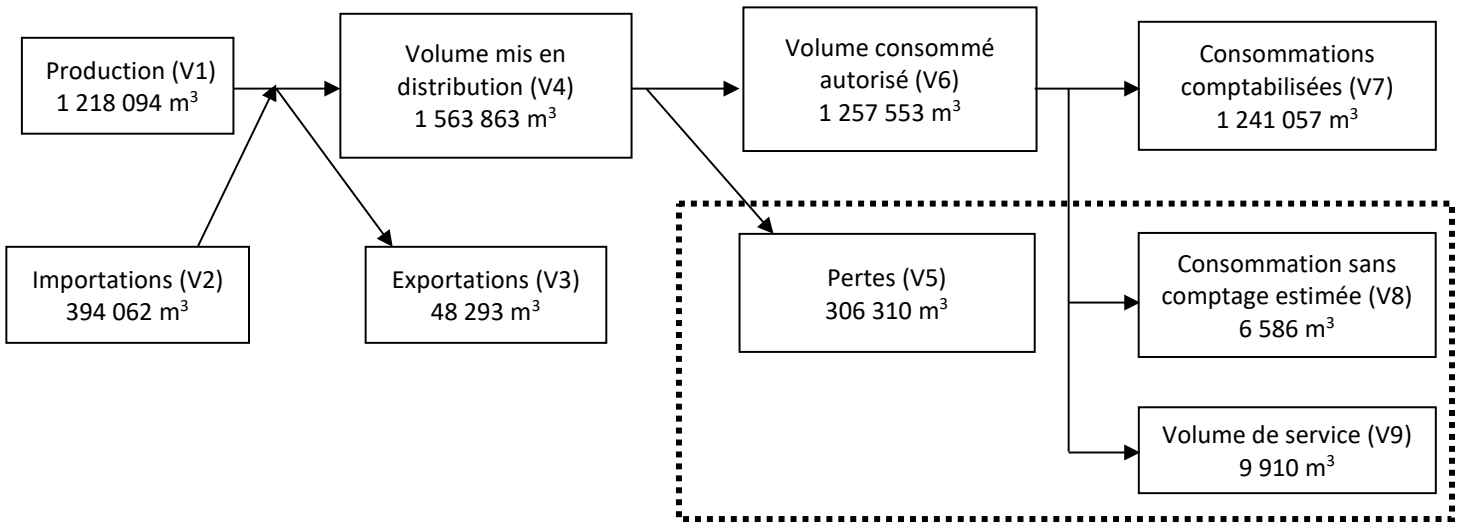

1.6.2. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

La répartition par commune de l'ensemble du linéaire de réseau **(distribution et adduction)** pour l'exercice 2019 est détaillé dans le tableau suivant :

Commune	Exercice 2020
	Longueur du réseau sur le ban communal en ml
BERNARDSWILLER	13809
BISCHOFFSHEIM	1172
BLAESHEIM	1199
BOERSCH	495
HINDISHEIM	3610
INNENHEIM	11515
KRAUTERGERSHEIM	17084
MEISTRATZHEIM	12214
NIEDERNAI	12151
OBERNAI	70519
OTTROTT	9294
SAINT-NABOR	1711
TOTAL	**154 779**

Le schéma de l'ensemble du réseau d'eau potable de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est donné en annexe 1.

Le linéaire total du **réseau de distribution** du service public d'eau potable est de **147,6 kilomètres** au 31/12/2020 (147,24 kilomètres au 31/12/2019).

Le linéaire total du **réseau d'adduction** est de **7,18 kilomètres** au 31/12/2020.

Le linéaire total du **réseau (distribution et adduction)** est de **154,78 kilomètres** au 31/12/2020.

La répartition du parc des compteurs et du nombre de branchements pour l'exercice 2020 est détaillé dans le tableau suivant :

Commune	Exercice 2020	
	Nombre de compteurs	Nombre de branchements
BERNARDSWILLER	611	611
INNENHEIM	481	479
KRAUTERGERSHEIM	726	726
MEISTRATZHEIM	598	595
NIEDERNAI	498	490
OBERNAI	3207	3 116
TOTAL	**6121**	**6 017**

2. LES DONNÉES FINANCIÈRES

2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Type de prestation	Prix H.T. recommandés
• Frais d'accès au service sans déplacement :	38,00 €
• Frais d'accès au service avec déplacement (demande du client, vérification d'index, pose de compteur et/ou remise en eau) :	76,00 €
• Forfait d'intervention pour travaux minimes y compris frais de déplacement :	45,00 €
• Dépose d'un compteur de 15 ou 20 mm :	51,00 €
• Frais de fermeture ou réouverture du branchement pour non paiement :	57,00 €
• Duplicata de facture :	6,00 €
• Remplacement de compteur de 15 mm gelé, détérioré ou disparu : (en cas de faute prouvée du client) :	102,00 €
• Remplacement de compteur de 20 mm gelé, détérioré ou disparu : (en cas de faute prouvée du client) :	115,00 €
• Remplacement de compteur de 30 mm gelé, détérioré ou disparu : (en cas de faute prouvée du client) :	229,00 €
• Remplacement de compteur de 40 mm gelé, détérioré ou disparu : (en cas de faute prouvée du client) :	293,00 €
• Vérification d'un compteur de 15 ou 20 mm (y compris déplacement) à la demande du client avec un compteur pilote ou une jauge calibré :	89,00 €
• Pénalités pour non paiement (pas de TVA) :	16,20 €
• Contrôle des installations privées dans le cas de puits ou de récupérateur d'eau :	175,00 €
• Expertise du compteur par un banc agréé S.I.M. :	Sur devis

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Prix du 1er janvier 2020

DESIGNATION	Quantité	Exercice 2019 P.U.	Exercice 2019 Montants	Evolution %	Exercice 2020 P.U.	Exercice 2020 Montants	Evolution %	Exercice 2021 P.U.	Exercice 2021 Montants	Evolution %
DISTRIBUTION de l'EAU :										
§ Part du délégataire SUEZ										
Abonnement annuel	2	23,09	46,18	*3,78*	23,59	47,18	*2,17*	23,92	47,84	*1,40*
Consommation	120	0,6929	83,15	*6,50*	0,7079	84,95	*2,16*	0,7177	86,12	*1,38*
§ Part de la Collectivité CCPO:										
Surtaxe Communautaire Eau	120	0,5500	66,00	*0,00*	0,5500	66,00	*0,00*	0,5500	66,00	*0,00*
ORGANISMES PUBLICS :										
§ Agence de l'Eau :										
Préservation des Ressources en Eau	120	0,0500	6,00	*0,00*	0,0500	6,00	*0,00*	0,0500	6,00	*0,00*
Lutte contre la Pollution	120	0,3500	42,00	*0,00*	0,3500	42,00	*0,00*	0,3500	42,00	*0,00*
	Total HT		243,33			246,13			247,96	
	TVA à 5,5 %		13,38			13,54			13,64	
	Total TTC pour **120 m3** abonnement toutes taxes		**256,71 €**			**259,67 €**			**261,60 €**	
	pour 1 m3		**2,14 €**			**2,16 €**			**2,18 €**	
	par litre		**0,214 Cts**	*2,86*		**0,216 Cts**	*1,15*		**0,218 Cts**	*0,75*
COLLECTE des EAUX USEES :										
§ Part du délégataire Véolia										
Abonnement annuel	2	11,50	23,00	*3,51*	11,68	23,35	*1,52*	11,76	23,51	*0,69*
Consommation (collecte)	120	0,0751	9,01	*3,44*	0,0837	10,04	*11,45*	0,0843	10,12	*0,72*
§ Part de la Collectivité CCPO :										
Surtaxe Communautaire Assainissement	120	0,3820	45,84	*0,00*	0,3820	45,84	*0,00*	0,3820	45,84	*0,00*
ORGANISMES PUBLICS :										
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	*0,00*	0,2330	27,96	*0,00*	0,2330	27,96	*0,00*
	Total HT		105,81			107,19			107,43	
	TVA à 10 %		10,58	*1,03*		10,72	*1,31*		10,74	*0,22*
	Total TTC pour **120 m3** abonnement toutes taxes		**116,39 €**			**117,91 €**			**118,17 €**	
	pour 1 m3		**0,97 €**			**0,98 €**			**0,98 €**	
	par litre		**0,097 Cts**	*1,03*		**0,098 Cts**	*1,31*		**0,098 Cts**	*0,22*
TRAITEMENT des EAUX USEES :										
§ Part du délégataire SUEZ										
Abonnement annuel	2	19,45	38,90	*10,14*	20,00	40,00	*2,83*	20,15	40,30	*0,75*
Consommation (traitement)	120	0,5427	65,12	*14,37*	0,5582	66,98	*2,86*	0,5623	67,48	*0,73*
§ Part de la Collectivité SMBE :										
Surtaxe Syndicale Assainissement	120	0,6400	76,80	*-3,03*	0,6400	76,80	*0,00*	0,6400	76,80	*0,00*
	Total HT		180,82			183,78			184,58	
	TVA à 10 %		18,08	*5,46*		18,38	*1,64*		18,46	*0,43*
	Total TTC pour **120 m3** abonnement toutes taxes		**198,91 €**			**202,16 €**			**203,03 €**	
	pour 1 m3		**1,66 €**			**1,68 €**			**1,69 €**	
	par litre		**0,166 Cts**	*5,46*		**0,168 Cts**	*1,64*		**0,169 Cts**	*0,43*
total TTC — DISTRIBUTION de l'EAU :	**120 m3**		**572,01 €**			**579,74 €**			**582,80 €**	
total TTC — COLLECTE des EAUX USEES :	**1 m3**		**4,77 €**	*3,36*		**4,83 €**	*1,35*		**4,86 €**	*0,53*
total TTC — TRAITEMENT des EAUX USEES :	**par litre**		**0,477 Cts**			**0,483 Cts**			**0,486 Cts**	
DESIGNATION	Quantité	Exercice 2019 P.U.	Exercice 2019 Montants	Evolution %	Exercice 2020 P.U.	Exercice 2020 Montants	Evolution %	Exercice 2021 P.U.	Exercice 2021 Montants	Evolution %

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

☑ annuelle □ semestrielle □ trimestrielle □ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

□ annuelle ☑ semestrielle □ trimestrielle □ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité :

Sans objet.

Part du délégataire :

Augmentation liée à l'application de la formule de révision prévue dans le contrat d'affermage.

- **Recettes globales :**

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de **1 239 791m³/an** (1 270 639 m³/an en 2019).

Total des recettes liées à la facturation du service d'eau potable au 31/12/2020 : **2 307 267 €** (2 336 060 € au 31/12/2019) dont **672 940 €** perçues par la CCPO (694 556. € au 31/12/2019).

2.3. Bilan financier de la collectivité

A la clôture des comptes, **le compte administratif 2020** présentera un résultat après affectation de **275 742,74 €**.
Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à **305 271,59 €** et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est égal à **581 014,33 €.**

2.3.1. L'exécution des sections

- **L'exécution de la section de fonctionnement (opérations réelles en € HT)**

ANNEES	DEPENSES BUDGETEES	DEPENSES MANDATEES	% DE REALISATION
2019	95 700.00	26 265.07	27 %
2020	**93 500.00**	**37 901.30**	**41 %**
ANNEES	RECETTES BUDGETEES	RECETTES EMISES	% DE REALISATION
2019	564 630.00	680 675.51	121 %
2020	**565 430.00**	**657 500.67**	**116 %**

- **L'exécution de la section d'investissement (opérations réelles en € HT)**

ANNEES	DEPENSES BUDGETEES	DEPENSES MANDATEES	% DE REALISATION
2019	1 665 758.18	703 943.02	42 %
2020	**1 342 000.00**	**765 095.38**	**57 %**
ANNEES	RECETTES BUDGETEES	RECETTES EMISES	% DE REALISATION
2019	1 054 026.73	327 969.88	31 %
2020	**448 931.25**	**0.00**	**0 %**

2.3.2. Etat des dépenses et recettes d'investissement par programme (en € HT)

Balance Programme du Budget Eau Potable 2020

EXECUTION BUDGETAIRE DES INVESTISSEMENTS
EAU POTABLE 2020

Code	Communes	Description	Dépenses	Recettes	Résultat
386	Toutes	Travaux divers hors marché	30 176,79 €	1 430,98 €	28 745,81 €
426F	Bernardswiller	Interco Reservoir Bernardswiller	189 453,41 €	0,00 €	189 453,41 €
439	Krautergersheim	Traversée du village	87 359,14 €	0,00 €	87 359,14 €
441	Meistratzheim	Rue Gare - Tramway	18 253,43 €	0,00 €	18 253,43 €
443	Meistratzheim	Route de Strasbourg	208 875,60 €	0,00 €	208 875,60 €
445	Obernai	Rue Houblon - Place 27	55 622,22 €	0,00 €	55 622,22 €
450	Krautergersheim	Etude Forage Krautergersheim	39 915,00 €	0,00 €	39 915,00 €
		TOTAL	**629 655,59 €**	**1 430,98 €**	**628 224,61 €**

2.3.3. Bilan de récupération de TVA

Le budget annexe de l'Eau de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est assujetti à la TVA depuis 2017. Par conséquent la TVA est directement déduite sur les acquisitions.

2.4. Bilan financier du délégataire

CC DU PAYS DE SAINTE ODILE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en €uros	2019	2020	Ecart en %
PRODUITS	**2 493 939**	**2 449 110**	**-1,8%**
Exploitation du service	1 185 311	1 199 785	
Collectivités et autres organismes publics	1 150 748	1 107 482	
Travaux attribués à titre exclusif	75 472	61 561	
Produits accessoires	82 409	80 281	
CHARGES	**2 465 131**	**2 446 327**	**-0,8%**
Personnel	456 819	462 715	
Energie électrique	72 469	66 459	
Achats d'eau	57 793	55 650	
Produits de traitement	16 438	24 501	
Analyses	4 593	6 683	
Sous-traitance, matières et fournitures	182 806	212 712	
Impôts locaux et taxes	17 709	20 385	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	203 809	180 312	
• télécommunication, postes et télégestion	18 635	12 299	
• engins et véhicules	36 236	24 684	
• informatique	100 062	96 804	
• assurance	5 592	5 719	
• locaux	15 754	16 023	
Contribution des services centraux et recherche	44 217	44 169	
Collectivités et autres organismes publics	1 150 748	1 107 482	
Charges relatives aux renouvellements			
• programme contractuel	83 744	85 552	
• fonds contractuel	26 436	27 007	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	70 104	71 617	
• fonds contractuel	65 042	66 445	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	9 797	8 877	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	2 608	5 761	
Résultat avant impôt	**28 808**	**2 782**	**-90,3%**
Apurement des déficits antérieurs	28 808	2 782	
RESULTAT	**0**	**0**	**0,0%**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

CC DU PAYS DE SAINTE ODILE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020

Détail des produits

en €uros	2019	2020	Ecart en %
TOTAL	**2 493 939**	**2 449 110**	**-1,8%**
Exploitation du service	1 185 311	1 199 785	1,2%
• Partie fixe facturée	274 152	283 452	
• Partie proportionnelle facturée	872 259	862 969	
• Cession d'eau facturée	38 900	38 758	
• Variation de la part estimée sur consommations	0	14 605	
Collectivités et autres organismes publics	1 150 748	1 107 482	-3,8%
• Part Collectivité	694 556	672 940	
• Redevance prélèvement	63 140	61 176	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	393 052	373 366	
Travaux attribués à titre exclusif	75 472	61 561	-18,4%
• Branchements	75 472	61 561	
Produits accessoires	82 409	80 281	-2,6%
• Facturation et recouvrement de la redevance assainissement	43 574	46 032	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	3 401	3 476	
• Autres produits accessoires	35 433	30 773	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

3.1. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	518 779,24	584 180,35
Montant financiers HT des études	46 547,00	39 915,00
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

3.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 234 374,99	1 093 375,06
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	138 616,68	140 999,93
	en intérêts	24 455,20	22 071,95

- **Etat de l'endettement par exercice - 2020**

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2020	163 071,88	140 999,93	22 071,95	0,00	1 093 375,06
2021	163 071,88	143 445,82	19 626,06	0,00	949 929,24
2022	163 071,88	145 956,44	17 115,44	0,00	803 972,80
2023	163 071,88	148 533,93	14 537,95	0,00	655 438,87
2024	163 071,88	151 180,47	11 891,41	0,00	504 258,40
2025	163 071,88	153 898,44	9 173,44	0,00	350 359,96
2026	142 750,34	136 368,68	6 381,66	0,00	213 991,28
2027	81 785,72	77 839,30	3 946,42	0,00	136 151,98
2028	63 832,12	61 855,61	1 976,51	0,00	74 296,37
2029	32 189,89	31 518,09	671,80	0,00	42 778,28
2030	21 642,48	21 276,92	365,56	0,00	21 501,36
2031	21 642,48	21 501,36	141,12	0,00	0,00

- **Etat des emprunts par programme - 2020**

Réf. emprunt Article/Programme	Organisme prêteur	Objet de la dette	An. dép Durée	Taux Differ.	Capital initial Mt. intérêts	Capital rest. Intérêts rest.	Amortissement Intérêts	Frais + TVA Mt. période
EAU-21	CAISSE D EPARGNE	Emprunts travaux 2012	2012	4,130	200 000,00	108 657,15	13 125,54	
1641/			15	0-0	69 372,83	17 018,05	4 828,06	17 953,60
EAU-22	CREDIT AGRICOLE	AMELIORATION ET PERENNITE EA	2014	3,230	500 000,00	304 477,04	31 712,29	
1641/			15	0-0	133 741,82	43 587,49	10 477,35	42 189,64
EAU-24	CREDIT MUTUEL	EMPRUNTS 20 ET 23 RENEGOCIES	2016	0,850	778 481,37	455 685,15	77 003,34	
1641/			10	0-0	34 380,23	11 710,27	4 282,82	81 286,16
EAU-25	CREDIT MUTUEL	TRAVAUX NIEDERNAI	2017	1,050	300 000,00	224 555,72	19 158,76	
1641/			15	0-0	24 198,51	13 511,56	2 483,72	21 642,48
		*** TOTAL ***			1 778 481,37	1 093 375,06	140 999,93	
					261 693,39	85 827,37	22 071,95	163 071,88

3.3. Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de **265 344.53 €.**

3.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

PROGRAMMATION DES TRAVAUX NEUFS D'EAU POTABLE

COMMUNES	Adresse	Programme	TRAVAUX 2021 Montant HT
Krautergersheim	Rue de la Tuilerie et rue du Chanoine Stoeffler	386	7 000 €
Obernai	Rue du Coteau	451	35 000 €
	Parking Capucinière	386	6 900 €
Toutes Communes	Sécurisation des réseaux - Compteur de sectorisation de Meistratzheim	426E	14 800 €
	Travaux Divers	386	30 000 €
TOTAL TTC EN €			**93 700 €**

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	53	0	48	1
Paramètres physico-chimiques	31	2	28	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000°m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	93,5 %	93,5 %

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points	Exercice 2019	Exercice 2020
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)				
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui **10**	Oui **10**
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui **5**	Oui **5**
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)				
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui **10**	Oui **10**
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)			
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		> 95% **5**	> 95% **5**
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	> 85% **13**	> 85% **13**

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)				
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui **10**	Oui **10**
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui **10**	Oui **10**
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui **10**	Oui **10**
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui **10**	Oui **10**
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui **10**	Oui **10**
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui **10**	Oui **10**
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui **10**	Oui **10**
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui **5**	Oui **5**
	TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	**118**	**118**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

4.3. Indicateurs de performance du réseau

4.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	83,3 %	81,0 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	25,02	24,2
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	81,3 %	81,0 %

Evolution du rendement du réseau

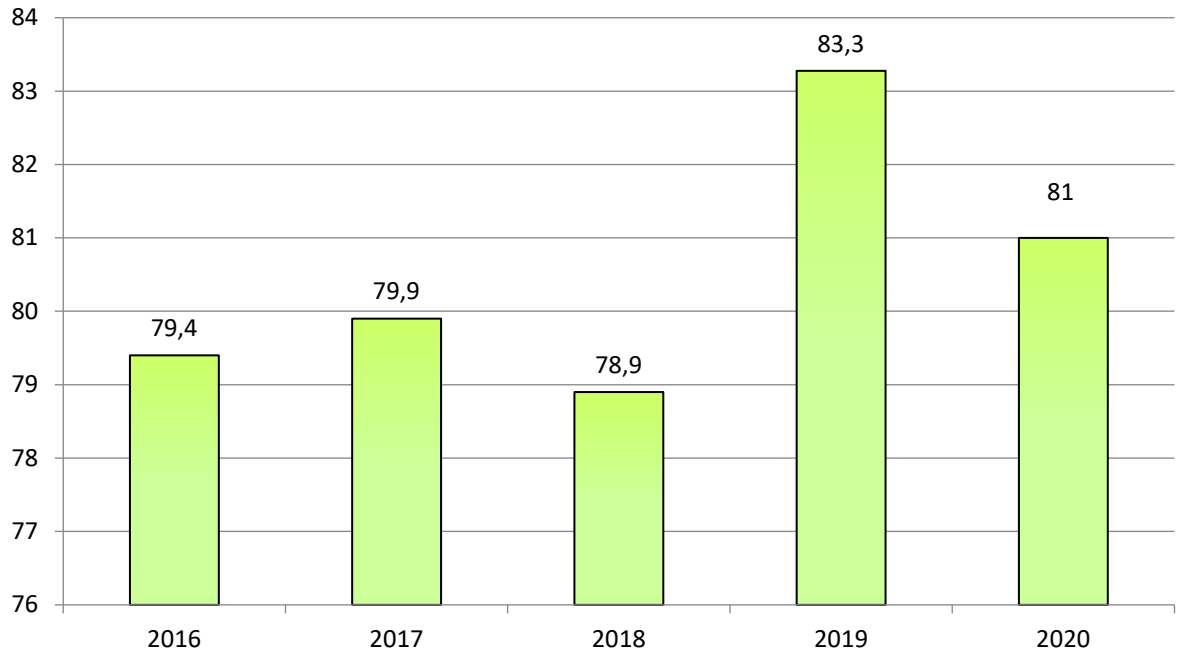

Commentaire :

La chute du rendement de réseau observée en 2018 est due à un dysfonctionnement sur la ligne téléphonique reliant le réservoir plaine 1 et la station de pompage de Krautergersheim. La société Orange n'a pu intervenir qu'au bout d'un mois, ce qui a nécessité un fonctionnement en mode horloge du pompage durant cette période générant ainsi des débordements au niveau du réservoir.

4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 5,98 m³/j/km (5,45 m³/j/km en 2019).

4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 5,67 m³/j/km (5,03 m³/j/km en 2019).

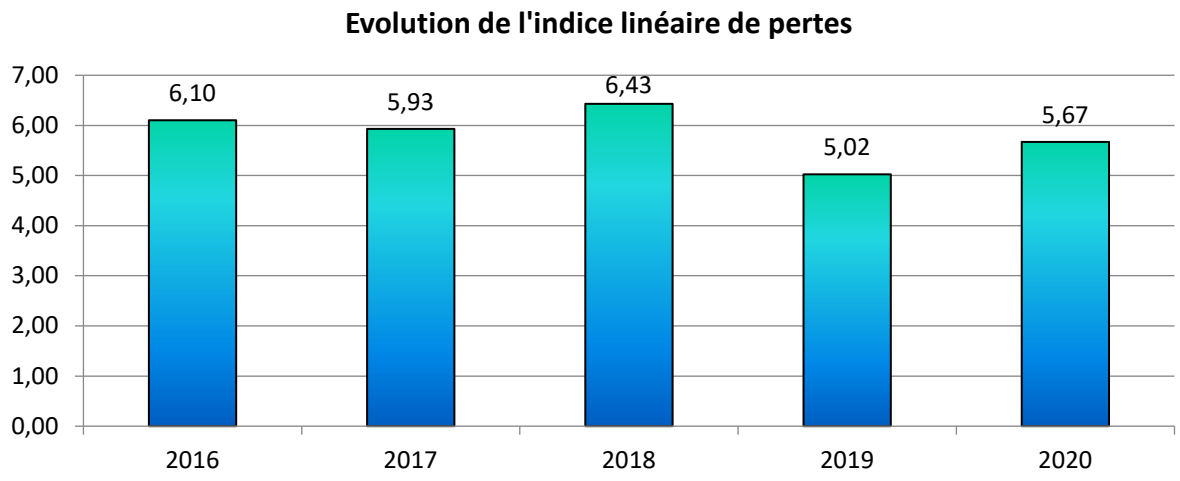

4.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	2,650	1,530	2,200	1,058	0,81

Au cours des 5 dernières années, 8,248 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,12 % (1,06 % en 2019).

4.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 95,4 % (95,4 % en 2019).

4.5. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	6 020	6017
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %	0 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0 %	0 %

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2020 (0 €/m^3 en 2019).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Sans objet	

6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2019	**Exercice 2020**
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	18 931	19 019
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,14	2,16
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	93,5 %	93,5 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	118	118
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,3 %	81,0 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	5,5	5,98
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	5,1	5,67
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,06 %	1,12 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	95,4 %	95,4 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

7.FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

7.1. Consultation des services de la Communauté de Communes

Dans le cadre de consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressées, les services de la Communauté de Communes ont été sollicités selon le tableau de synthèse par commune ci-dessous :

	Avis sur document administratif CCPO								
	Projet	PLU	AT	CU	DP	PA	PC	PD	total
Bernardswiller	1			1			1	1	4
Innenheim							4		4
Krautergersheim	2					1	26		29
Meistratzheim				1	3		38		42
Niedernai					2	2	7		11
Obernai	3			1	15	3	49	4	75
									165

Demande de branchements eau et assainissement réalisée	**57**
Demande de branchements eau et assainissement en attente	**14**
Réponse DICT / DR	**0**
Demande de renseignement sur branchement assainissement	**43**

Nombre d'avis formulés par le service en 2019	**279**

7.2. Délégation de Service Public (DSP)

Le 1er janvier 2017 marque le début d'un nouveau contrat de DSP pour l'exploitation du service d'eau potable avec la société SUEZ EAU FRANCE pour une durée de 15 ans.

En plus de l'exploitation du service d'eau potable de la collectivité, le contrat de délégation de service public intègre la réfection des réservoirs, la télérelève des compteurs, la modification des matériaux de filtration des stations de traitement d'eau potable et la mise en place d'un nouveau SIG plus performant.

- **Mise en place de la télérelève des compteurs**

Le renouvellement de l'ensemble du parc de compteurs du périmètre a démarré en 2017 et s'est poursuivi en 2020. Les antennes de transmission des données sont opérationnelles depuis le 2ème trimestre 2017.

Ces nouveaux équipements permettent à chaque abonné de suivre sa consommation en temps réel et de détecter d'éventuelles fuites. Ils permettent également à l'exploitant de déterminer le rendement du réseau par secteur géographique, en s'appuyant sur les données des compteurs de sectorisation installés les années précédentes.

La connaissance de ces rendements permettra ainsi à la collectivité d'orienter le programme de renouvellement des canalisations.

- **Mise en place d'un nouveau SIG**

Un nouveau Système d'Information Géographique (SIG) a été mis en place pour la visualisation et le suivi des données patrimoniale et d'exploitation du réseau d'eau potable de la Communauté de Communes. Il permet notamment de visualiser en temps réel les interventions sur le réseau, les consommations des réservoirs et recense toutes les données techniques du réseau d'eau potable de la collectivité (coordonnées, altimétrie, diamètre, matériaux des canalisations, fiche d'essais des poteaux incendie…).
Accessible à la collectivité, le nouveau SIG est mis à jour au fur et à mesure par le délégataire.

- **Travaux de réfection des réservoirs**

Un planning de rénovation des ouvrages de stockage a été défini dans le contrat de délégation sur un programme de 940 000 € HT et selon le calendrier suivant :

- 2020 : Electrification du réservoir Mont National et du Kilbs à Obernai,
- 2021 : Réfection réservoir de Bernardswiller,
- 2022 : Réfection du réservoir du Kilbs,
- 2024 : Réfection du réservoir Mont National,
- 2026 : Réfection des réservoirs Plaine 1 et 2.

7.3. Ressources

Par arrêté préfectoral du 24 février 2014, une enquête publique a été prescrite du 7 avril 2014 au 12 mai 2014 inclus, en vue d'obtenir l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine incluant la déclaration d'Utilité Publique des travaux de prélèvement et l'établissement des périmètres de protection ainsi que l'enquête parcellaire des sources et des réservoirs. Arrêté pris le : 05/02/2015.

- **Reconquête de la qualité de la ressource de Krautergersheim**

Le forage de Krautergersheim fournit annuellement **545 021 m^3 par an** représentant **44 % des besoins actuels en eau potable.**

La ressource est sensible aux pollutions diffuses, essentiellement aux nitrates. Le Préfet du Bas Rhin a classé « Grenelle » le forage de Krautergersheim en 2008 celui-ci étant prioritaire pour la reconquête de la qualité de l'eau.
Neuf autres captages Bas-Rhinois sont également classés « Grenelle ». Ce classement implique la mise en œuvre d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau, la CCPO devant justifier auprès des services de l'Etat de la réalisation de ces actions.

Pour le volet agricole, nouveau diagnostic a été réalisé en 2015 sur toute l'Aire d'Alimentation de Captage. Il sert de base de réflexion pour l'élaboration du prochain plan d'actions de reconquête de la qualité de l'eau.

Avant même le classement en forage « Grenelle », en 2006 et 2007, la Communauté de Communes engageait des mesures pour préserver la qualité de sa principale ressource en eau par le soutien financier pour la mise en place de Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrate (CIPAN). Devenue obligatoire en 2008, cette mesure a été complétée par la mise en place de sous semis de maïs.

La culture de maïs représente 54 % de la surface cultivée de l'aire d'alimentation du forage.
L'opération de sous semis de maïs consiste en l'implantation de sous semis dans les parcelles de maïs incluses dans l'aire d'alimentation du forage de Krautergersheim au stade 6-8 feuilles du maïs. La dose de semis pour le ray-grass se situe entre 10 et 15 kg/ha.

L'accord des exploitants des parcelles de maïs pour l'implantation du sous semis est obtenu par la Communauté de Communes. Le ray-grass permet de maintenir une couverture du sol à l'automne après la récolte du maïs. Cette couverture réduit le risque de lessivage des nitrates excédentaires vers la nappe phréatique.

Plantation de ray-grass sous semis de mais

Maintien de la couverture du sol à l'automne après la récolte du maïs

En 2020, l'opération sous semis maïs a concerné **20,88 ha dans l'aire d'alimentation. 4 agriculteurs** ont participé à la démarche.

Les problèmes de qualité et de quantité d'eau sont une des priorités constantes portées par les élus du territoire en charge de la production et de la gestion de la ressource en eau.
Les actions précitées ont été réalisées mais les conséquences positives sur la ressource peuvent difficilement être mesurées en raison de la migration très lente des nitrates dans le milieu (45 cm/an).

- **Etudes préalable à la révision de la DUP du forage de Krautergersheim**

Fin 2017, la CCPO a attribué au bureau d'étude GINGER BURGEAP la réalisation des études de vulnérabilité et d'incidence préalables à la révision de la Déclaration d'Utilité Publique du forage de Krautergersheim.

Le Bureau d'étude et son sous-traitant, le cabinet ENVILYS chargé du diagnostic agricole, ont présenté au comité de suivi le rendu final de l'étude préalable à la révision de la DUP le 7 octobre 2020. Les résultats du diagnostic agricole sont riches d'enseignement. Le rapport définitif sera transmis au service de l'ARS en 2021. La procédure de révision se poursuivra en 2021.

7.4. Les travaux engagés en 2020

- **Meistratzheim : Route de Strasbourg – 2ère partie**

Description des travaux :

Renforcement de 500 ml de canalisation en fonte de 250 mm et de 230 ml de canalisation en PVC 110 mm.
Reprise de 42 branchements d'eau potable.

Entreprise mandatée : DENNI LEGOLL
Maitrise d'œuvre : BEREST

Montant total des travaux : 209 863,00 € HT

- **Obernai : Ruelle des Maçons**

Description des travaux d'eau potable :

Renouvellement de 25 ml de canalisation en acier galvanisé par un PE de 63mm et reprise de 2 branchements.
Travaux concomitants avec le renouvellement de l'assainissement.

Entreprise mandatée : Terrassement du Piémont / SUEZ
Montant total des travaux : 3 296,30 € HT

- **Bernardswiller entre réservoir et village**

Description des travaux :

2ème tranche de travaux de renouvellement de 810 ml conduite d'eau potable entre le réservoir de Bernardswiller et le village.

Entreprise mandatée : SPEYSER
Maitrise d'œuvre : OTE

Montant total des travaux : 93 918,00 € HT

Autres travaux réalisés sur le territoire mais non financés par la CCPO

- **Krautergersheim**

  Lotissement Osterlamm Est et Ouest (rue des Cigognes, rue des Courlis, rue des Hérons) :

  Extension du réseau d'assainissement séparatif sur 110 mètres en PVC 200mm,
  Création de 27 branchements
  Entreprise mandatée : MULLER THA

- **Meistratzheim**

  Lotissement Allmendplatz tranche 2 (rue des Aigrettes, rue de la Niedermatt, prolongation de la rue Foegel et de la rue de l'Ehn) :

  Extension de 400ml du réseau en PVC 110mm
  Création de 28 branchements.
  Entreprise mandatée DENNI LEGOLL

  Lotissement au lieu-dit Roettel (extension rue de la Forêt) :

  Extension de 90 ml du réseau en PVC 110mm
  Création de 8 branchements.
  Entreprise mandatée : EUROVIA

- **Obernai :**

  Impasse Haute Corniche :
  Renforcement de 75 ml de canalisation en PVC 110 sur domaine privé et reprise de 6 branchements.
  Travaux pris en charge par SUEZ.

  Route de Boersch :
  Renforcement de 135 ml de fonte grise en PVC 110mm et la pose d'un poteau à incendie pour assurer la défense incendie, travaux pris en charge par 3 promoteurs.
  Entreprise mandatée EUROVIA.

  Rue Simone Veil : Parc des Roselières tranche 4 :
  Extension de 120 mètres de conduite en fonte ductile DN 100 et réalisation de 28 branchements
  Entreprise mandatée : TRABET

8. ORIENTATION POUR L'AVENIR

8.1. Travaux

- **Bernardswiller**

Rue de Haywiller

Renforcement partiel de la conduite en fonte grise

Rue de Goxwiller

Suppression de la conduite en fonte grise côté Est et reprise des branchements sur la conduite en fonte ductile existante côté Ouest

- **Innenheim**

Rue de la 1ére Armée

Renforcement de 110 ml d'un tronçon fuyard de la conduite de 200 mm et reprise de 5 branchements

- **Krautergersheim**

Rue de le Tuilerie et le rue du Chanoine Stoeffler

Déconnexion d'une conduite en PVC 160 d'une parcelle du lotissement Osterlamm et maillage de la conduite d'eau potable en PVC 110

Meistratzheim

Entrée Ouest

Pose d'un compteur de sectorisation.

RD

Renforcement de la conduite de 200 mm en fonte grise entre Niedernai et Meistratzheim.

- **Niedernai**

  Rue d'Erstein
  Renforcement de la conduite d'AEP avant l'aménagement de voirie entrée Est du village.

- **Obernai**

  Ruelle des Coqs / rue Monseigneur Caspar
  Renforcement de la conduite avec renouvellement des branchements dans le cadre de la réhabilitation du site du Match et de l'ancien hôpital.

  Chemin des Aulnes
  Renforcement de la conduite en fonte grise par suite de ruptures récurrentes.

  Impasse rue du Général Gouraud (futur accès du parking public de la Capucinière)
  Renforcement de la conduite d'eau et renouvellement des branchements.

  Rue du Côteau
  Renforcement de la conduite d'eau et reprise des branchements dans la

- **CCPO**

  - Suivi du programme de réhabilitation des réservoirs dans le cadre du contrat de délégation du service de l'eau potable.

  - Réalisation d'une programmation pluriannuelle de 2021 à 2024 en concertation avec la Ville d'Obernai et les Communes en fonction de leur programmation d'aménagement de voirie.

  - Concrétisation de mandat de maitrise d'ouvrage avec la Ville d'Obernai et de groupements de commandes en co-maitrise d'ouvrage avec les communes.

ANNEXES

- ANNEXE 1. SCHÉMA DU RESEAU D'EAU POTABLE
- ANNEXE 2. FORMULAIRE DE DEMANDE DE BRANCHEMENT ET PERMIS DE CONSTRUIRE
- ANNEXE 3. FACTURE TYPE
- ANNEXE 4. SYNTHESE ANNUELLE DE L'ARS SUR LA QUALITE DES EAUX D'ALIMENTATION POUR LES COMMUNES ADHERENTES (3 SECTEURS)
- ANNEXE 5. FICHES D'IDENTITE DES STATIONS DE TRAITEMENT D'EAU DES SOURCES ET DES FORAGES
- ANNEXE 6. NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

ANNEXE 1. SCHÉMA DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

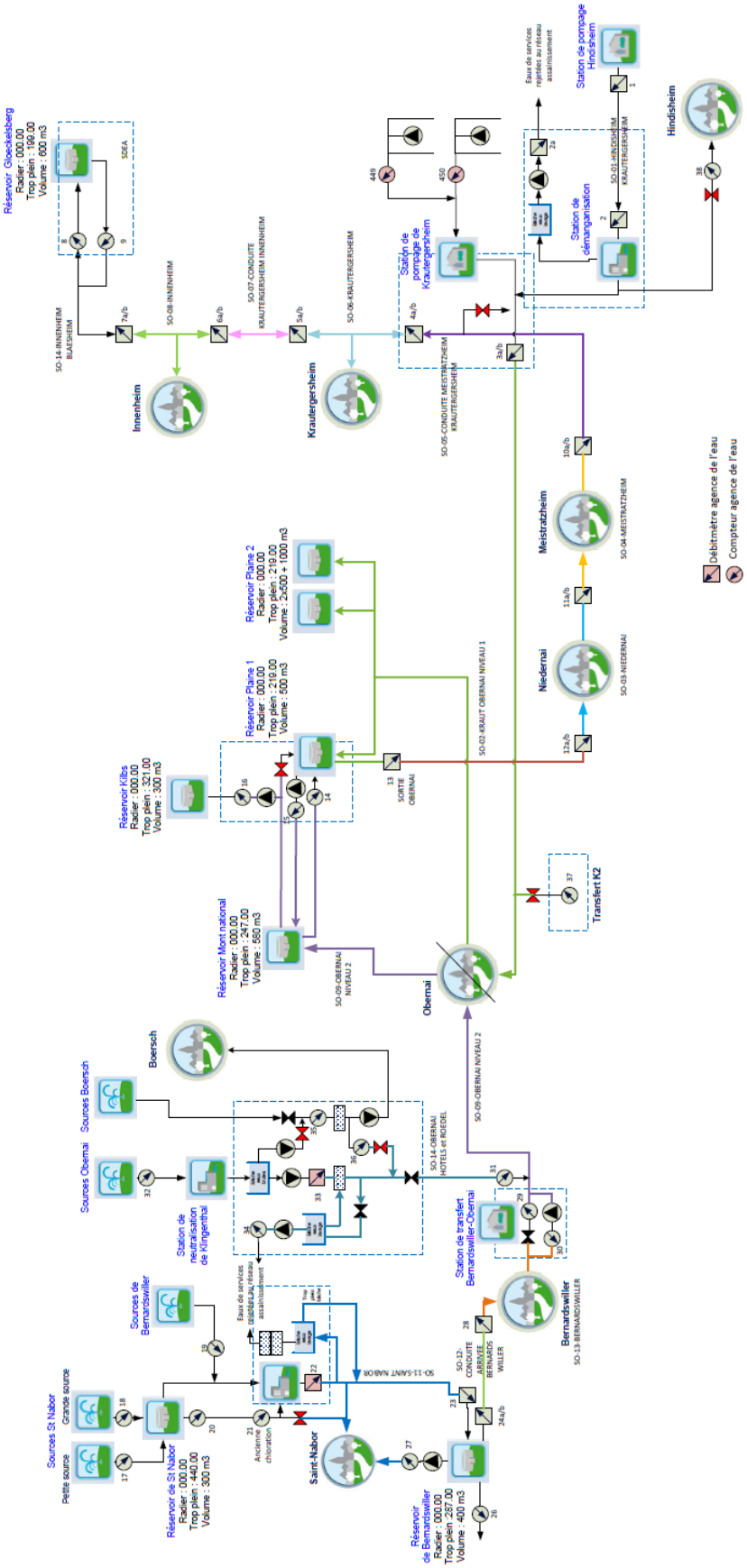

ANNEXE 2. FORMULAIRE DE DEMANDE DE BRANCHEMENT ET PERMIS DE CONSTRUIRE

N° dossier :
Réservé à l'administration

38 rue du Maréchal Koenig 67 210 OBERNAI - téléphone : 03 88 95 53 52 - Email : ccpso@ccpso.com

DEMANDE DE RACCORDEMENT
AU RESEAU D'EAU POTABLE, AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Je soussigné, (Nom, Prénom, Société) :
N° SIRET :

Demeurant au N°: Rue :
CP : Localité :
☎ Privé : ☎ professionnel :

Demande l'établissement : ☐ d'un branchement principal d'assainissement
☐ d'un branchement principal d'eau potable
☐ de compteur(s) supplémentaire(s) d'eau potable, nombre :

Pour l'immeuble N°: Rue :
CP : Localité :

N° permis de construire : Date: Nombre de logement(s) créé(s) :

Atteste avoir pris connaissance :
- du Règlement Général du Service des Eaux de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile,
- du Règlement Général du service d'Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile,
- du montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif déterminée par la CCPO : €

Fait à le :

Signature(s) du/des demandeur(s) :

(Joindre à la demande : plan de situation, plan masse, plan des réseaux, vues en plan/niveaux, coupes ...)

AVIS DE LA MAIRIE Date :

☐ Favorable et conforme
☐ Défavorable

Le Maire,

Observation :

AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Date :

☐ Favorable et conforme
☐ Défavorable

Le Président

Observation :

M. Bernard FISCHER
Maire d'Obernai

NOTICE EXPLICATIVE :

✓ Tous les renseignements demandés sur le présent document devront être dûment remplis par l'intéressé.

Tout manque de renseignement(s) donnera lieu à un rejet de la demande et le dossier sera par conséquent retourné en mairie.

✓ Le (ou les demandeurs) devra indiquer s'il s'agit de nouveau(x) logement(s), de réhabilitation de logement(s), de modification de logement(s) ou autres (à préciser).

✓ ***Pièces à fournir obligatoirement*** :
Copie du permis de construire, ou déclaration de travaux, ou autorisation de travaux,
(Plan de situation, plan masse, plan des réseaux, vue en plan par niveau, coupe…).

✓ Chaque intéressé doit avoir pris connaissance du montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) créée par l'article 30 de la Loi n° 2012-354 de finances rectificative du 14 mars 2012 dont il devra s'acquitter par chèque bancaire libellé à l'ordre du trésor public et qui est calculée d'après le tableau ci-après conformément à la Délibération du Conseil de Communauté.

Cette participation est facultative. Elle est instituée par délibération de l'organe délibérant de la personne publique compétente en matière d'assainissement qui fixe les modalités de calcul et en détermine le montant. Elle sera exigible à compter de la date de raccordement au réseau collectif de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Le montant de la Participation pour Assainissement Collectif est fixé par la Communauté de Communes selon un montant forfaitaire. Elle s'appliquera aux constructions neuves, aux extensions de constructions existantes générant des eaux usées supplémentaires et aux réaménagements d'immeubles générant des eaux usées supplémentaires selon les modalités suivantes :

Type de logement(s)	Tarifs en €uros
1er logement ou 1er local professionnel	1 400 €
Par logement ou local supplémentaire : du 2ème au 5ème	700 €
Par logement ou local supplémentaire : du 6ème et plus	400 €

✓ Toute demande devra impérativement être complétée au plus tard deux mois avant la date souhaitée de réalisation de branchement(s).

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile :

Par téléphone au 03.88.95.53.52
Par fax au 03.88.95.02.14
Par Email ccpso@ccpso.com

ANNEXE 3. FACTURE TYPE

LA FACTURE TYPE 120 M3

Contrat : **Com Com de SAINTE ODILE**

FACTURE TYPE de 120 m3

Etablie sur la base des tarifs au 1er janvier 2 020

Màj le : 05/06/2020

DESIGNATION	Quantité	Exercice 2020		Exercice 2019		Evolution
		P.U.	Montants	P.U.	Montants	
DISTRIBUTION de l'EAU :						
▪ ***Part du délégataire :***						
01.01 Abonnement annuel	2	23,59	47,18	23,09	46,18	2,17%
01.02 Consommation	120	0,7079	84,95	0,6929	83,15	2,16%
▪ ***Part de la Collectivité :***						
02.06 Surtaxe Communautaire Eau	120	0,5500	66,00	0,5500	66,00	0,00%
COLLECTE des EAUX USEES :						
▪ ***Part de la Collectivité :***						
04.01 Abonnement annuel (VEOLIA)	2	11,68	23,36	11,50	23,00	1,57%
04.12 Consommation (assainissement) (VEOLIA)	120	0,0837	10,04	0,0751	9,01	11,43%
04.44 Surtaxe Communautaire Assainissement	120	0,3820	45,84	0,3820	45,84	0,00%
TRAITEMENT des EAUX USEES :						
▪ ***Part du délégataire :***						
03.11 Abonnement annuel	2	20,00	40,00	19,45	38,90	2,83%
03.06 Consommation (assainissement)	120	0,5582	66,98	0,5427	65,12	2,86%
▪ ***Part de la Collectivité :***						
04.53 Surtaxe Syndicale Assainissement	120	0,6400	76,80	0,6400	76,80	0,00%
ORGANISMES PUBLICS :						
▪ ***Agence de l'Eau :***						
08.01 Préservation des Ressources en Eau	120	0,0500	6,00	0,0500	6,00	0,00%
08.60 Lutte contre la Pollution	120	0,3500	42,00	0,3500	42,00	0,00%
08.61 Modernisation des réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	0,2330	27,96	0,00%
Montant HT soumis à TVA 5,5 % :			**246,13**		**243,33**	1,15%
Montant HT soumis à TVA 10 % :			**290,98**		**286,63**	1,52%
Montant non soumis à TVA :			**0,00**		**0,00**	
TVA à 5,5 % :			13,54		13,38	1,20%
TVA à 10 % :			29,10		28,66	1,54%
TOTAL TTC :			**579,75 €**		**572,00 €**	**1,35%**
Soit le m3 TTC hors abonnement :			**3,84 €**		**3,81 €**	**0,79%**

ANNEXE 4. SYNTHESE ANNUELLE DE L'ARS SUR LA QUALITE DES EAUX D'ALIMENTATION POUR LES COMMUNES ADHERENTES (3 SECTEURS)

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2021

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)

Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Communauté de Communes de Pays de Sainte Odile

Secteur Obernai : ZONES PLAINE ET HAUTE EHN

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur Obernai-zone Plaine - Haute Ehn (14082 habitants)(1) est alimenté en eau par 2 forages et 5 sources. Ces ressources d'eau potable ont été déclarées d'utilité publique les 24 juillet 1974, 16 mars 2012 et 05 février 2015 et disposent de périmètres de protection.
Le réseau d'eau potable est interconnecté avec le Syndicat des Eaux d'Erstein-Nord. Il est exploité par la société Suez Eau France. L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation pour les sources et de désinfection au bioxyde de chlore avant sa distribution. Depuis juin 2014, l'eau provenant du Syndicat des Eaux d'Erstein-Nord fait également l'objet d'un traitement pour éliminer le manganèse avant mélange avec l'eau provenant du forage de Krautergersheim.
Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

37 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- **28** analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 7,7 à 30,2 °f (degré français)
- pH : 7,5

L'eau provenant des forages est très dure (très calcaire) et à l'équilibre. L'eau provenant des sources est douce, très peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive. Celle-ci est susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 25,8 mg/l
- Teneur maximale : 33,0 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 46,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 11,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,06 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Un des pesticides recherchés a été détecté à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité. Les autres pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau distribuée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, dans le secteur Obernai - Zones Plaine et Haute Ehn, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2021

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)

Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Communauté de Communes de Pays de Sainte Odile

Secteur Obernai : ZONES HAUTE ET MOYENNE

ORIGINE DE L'EAU

Les zones haute et moyenne d'Obernai (2820 habitants)(1) sont alimentées en eau par 5 sources. Ces ressources d'eau potable ont été déclarées d'utilité publique le 05 février 2015 et disposent de périmètres de protection.
Le réseau d'eau potable est exploité par la société Suez Eau France.

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection au bioxyde de chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

19 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- **16** analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **1 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 94 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique. Les analyses ont révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires ((chloration, purges) pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 7,7 °f (degré français)
- pH : 7,7

Eau douce, très peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 3,5 mg/l
- Teneur maximale : 3,8 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 12,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 7,4 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,04 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Un des pesticides recherchés a été détecté à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité. Les autres pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, dans le secteur Obernai - Zones Haute et Moyenne, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Qualité de l'eau distribuée en 2020

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2021

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)

Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Communauté de Communes de Pays de Sainte Odile

Secteur BERNARDSWILLER

ORIGINE DE L'EAU

La commune de Bernardswiller (1424 habitants)[1] est alimentée en eau par 3 sources. Ces ressources d'eau potable ont été déclarées d'utilité publique le 05 février 2015 et disposent de périmètres de protection.

Le réseau d'eau potable est exploité par la société Suez Eau France.

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection au bioxyde de chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

16 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- **14** analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 8,4 °f (degré français)
- pH : 7,6

Eau douce (très peu calcaire). Eau douce, très peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 7,6 mg/l
- Teneur maximale : 7,9 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 10,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : < 0,05 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Un des pesticides recherchés a été détecté à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité. Les autres pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, dans le secteur de Bernardswiller, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :
- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle **est** évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entrainer également des troubles cardio-vasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés…).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur…) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX

FICHE INFO

DESTINÉE AUX USAGERS DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

JUILLET 2015

QU'EST-CE QU'UNE EAU AGRESSIVE ?

On dit parfois d'une eau qu'elle est « agressive ». Qu'est ce que cela signifie ? Quel est l'impact sur la qualité de l'eau du robinet ? Pourquoi peut-elle être « agressive » quand, par ailleurs, elle est dite « douce » ?

Une eau est dite « agressive » lorsqu'elle peut dissoudre le calcaire et le tartre (carbonate de calcium ou de magnésium). Cette eau peut également provoquer la corrosion des métaux des conduites, des chauffe-eaux, des robinetteries…

Une eau dite « douce » contient peu de sels minéraux et se caractérise par une dureté (concentration en calcium et en magnésium) inférieure à 20°f (degré français). Cette eau est faiblement calcaire. Par exemple, les eaux s'écoulant dans les Vosges sont douces, pour la plupart.
Au contraire, une eau dite « dure » est, en général, une eau minéralisée (dureté supérieure à 20°f). Par exemple, les eaux souterraines de la plaine d'Alsace sont le plus souvent dures.

On observe que :
- les eaux « douces » sont presque toujours « agressives » et « corrosives »,
- les eaux « dures » (ou calcaires) ne le sont que rarement.

Une eau « douce » et « agressive » contribue, de façon souvent plus importante qu'une eau « calcaire » et « à l'équilibre », à la corrosion des parties métalliques du réseau (conduites, soudures, équipements). De ce fait, elle est susceptible de contenir des métaux toxiques ou indésirables comme le plomb, le cuivre, le cadmium, le chrome, le fer et le nickel.

EN TANT QU'USAGER, COMMENT ÉVITER DE RETROUVER DES MÉTAUX TOXIQUES DANS L'EAU CONSOMMÉE ?

- **Rechercher et supprimer le plomb (interdit depuis 1995) dans le réseau d'eau de l'habitation** : tuyauteries et branchements suspects dans les parties communes de l'immeuble et les logements.

- **Eviter d'utiliser l'eau de premier tirage ou de premier jet** (à l'ouverture du robinet) pour la boisson et la préparation des aliments et **laisser couler l'eau du robinet**, en particulier le matin ou après une absence prolongée, pour supprimer tout ou partie des risques liés à la stagnation de l'eau durant la nuit ou la journée.

- **En cas de changement des branchements, canalisations et tuyauteries intérieures, s'assurer de l'homogénéité des matériaux du nouveau réseau** : en effet, l'assemblage de différents types de canalisations (acier, cuivre, etc.) est susceptible de provoquer des réactions de nature à accélérer la dissolution des métaux.

- **Privilégier, en cas d'eau agressive, les conduites en matériaux non métalliques** disposant d'une attestation de conformité sanitaire (ACS).

- **Ne jamais consommer l'eau chaude au robinet**, même pour les boissons chaudes et la cuisine : cette eau contiendra plus de métaux en excès et certaines bactéries qui prolifèrent aux températures élevées.

- **Ne pas installer d'adoucisseur lorsque la dureté de l'eau est inférieure à 10°f.**

Les résultats des analyses d'eau potable réalisées sur le réseau public sont consultables en ligne : http://www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les notes de synthèse sur la qualité de l'eau, commune par commune, sont consultables sur le site de l'ARS : http://www.ars.alsace.sante.fr (rubrique santé de la population/santé environnementale /eaux/eau potable).

Dans la même rubrique, vous trouverez également des cartes de synthèses départementales pour certains paramètres de la qualité de l'eau.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ALSACE
Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal Juin
67 084 Strasbourg
Tél. 03 88 88 93 93
ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
www.ars.alsace.sante.fr

ANNEXE 5. FICHES D'IDENTITÉ DES STATIONS DE TRAITEMENT D'EAU DES SOURCES ET DES FORAGES

STATION DE KLINGENTHAL (sources 1A – 2 – 3 – 8 – 9)

Fiche d'identité Station de traitement	
Nom de la station	STATION NEUTRALISATION KLINGENTHAL
Exploitant	LDEF
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	DEGREMONT
Année de mise en service	1996
Dimensionnement	80 M3/H
Type de contrat	AFFERMAGE
Échéance contrat	2 017
Localisation station	RUE DE LA FORET KLINGENTHAL
Agence	ALSACE NORD

Type de traitement étage 1	reminéralisation - neutralisation
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	BIOXYDE DE CHLORE

Photos

Réactifs utilisés
Neutralg M
Acide chlorhydrique 7 %
Chlorite de Sodium 9,5 %

Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	non	
Oxymètre	non	
Turbidimètre	oui	1
UVmètre	non	
Analyseur de chlore	oui	2
Conductimètre	non	

Destination eau de service	Station d'épuration

STATION DE SAINT NABOR (sources de Bernardswiller, petite et grande source de Saint-Nabor)

Fiche d'identité Station de traitement	
Nom de la station	STATION NEUTRALISATION ST NABOR
Exploitant	LDEF
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	SOGEA
Année de mise en service	2000
Dimensionnement	35 M3/H
Type de contrat	AFFERMAGE
Échéance contrat	2 017
Localisation station	ST NABOR
Agence	ALSACE NORD

Type de traitement étage 1	reminéralisation - neutralisation
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	BIOXYDE DE CHLORE

Photos

Réactifs utilisés
Neutralg M
Acide chlorhydrique 7 %
Chlorite de Sodium 9,5 %

Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	non	
Oxymètre	non	
Turbidimètre	non	
UVmètre	non	
Analyseur de chlore	non	
Conductimètre	non	

Destination eau de service	Station d'épuration

FORAGE DE KRAUTERGERSHEIM

Fiche d'identité Station de traitement	
Nom de la station	STATION DE POMPAGE DE KRAUTERGERSHEIM
Exploitant	LDEF
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	SIVOM DU BASSIN DE L'EHN
Année de mise en service	1974
Dimensionnement	200 M3/H
Type de contrat	AFFERMAGE
Échéance contrat	2 017
Localisation station	RTE DE MEISTRATZHEIM KRAUTERGERSHEIM
Agence	ALSACE NORD

Photos

Type de traitement étage 1	simple désinfection
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	BIOXYDE DE CHLORE

Réactifs utilisés
Acide chlorhydrique 7 %
Chlorite de Sodium 9,5 %

Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	non	
Oxymètre	non	
Turbidimètre	non	
UVmètre	non	
Analyseur de chlore	non	
Conductimètre	non	

Destination eau de service	Pas d'eau de service

STATION DE TRANSFERT K2

Fiche d'identité Station de traitement	
Nom de la station	STATION DE TRANSFERT DE K2
Exploitant	LDEF
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	LDEF
Année de mise en service	
Dimensionnement	1 000 M3/J
Type de contrat	
Échéance contrat	2 008
Localisation station	OBERNAI
Agence	ALSACE NORD

Photos

Type de traitement étage 1	simple désinfection
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	BIOXYDE DE CHLORE

Réactifs utilisés
Acide chlorhydrique 7 %
Chlorite de Sodium 9,5 %

Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	non	
Oxymètre	non	
Turbidimètre	non	
UVmètre	non	
Analyseur de chlore	non	
Conductimètre	non	

Destination eau de service	Pas d'eau de service

Fiche d'identité Station de traitement

Nom de la station	POMPAGE HINDISHEIM
Exploitant	LDEF
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Année de mise en service	2011
Dimensionnement	100 à 200m3/h
Type de contrat	AFFERMAGE
Échéance contrat	2016
Localisation station	HINDISHEIM
Agence	ALSACE NORD

Photos

Type de traietement étage 1	Simple désinfection
Type de désinfection	BIOXYDE DE CHLORE
Réactifs utilisés	
Acide chlorhydrique 7%	
Chlorite de Sodium 9,5%	

POMPE
P1 / Marque: KSB Type : MTCV Q : 100 m3/h
P2 / Marque: KSB Type : MTCV Q : 100 m3/h
Anti bélier : Massal 2000l PS 16b PT 23b

Destination eau service	Pas d'eau de service

Analyseurs en continu	**Présence**	**Nombre**
pHmètre	Non	
Oxymètre	Non	
Turbidimètre	Non	
Uvmètre	Non	
Analyseur de chlore	Non	
Conducimètre	Non	

Fiche d'identité Station de traitement

Nom de le station	STATION KRAUTERGERSHEIM
Exploitant	LDEF
Collectivité	COCODILE
Année de mise en service	2014
Dimensionnement	100 à 200 m3/h
Type de contrat	
Échéance contrat	
Localisation station	KRAUTERGERSHEIM
Agence	

Photos

Type de traitement étage 1	
Type de désinfection	Filtration + permanganate
Réactifs utilisés	
Permanganate de potassium	

POMPE

Destination eau service	pas d'eau de service

Analyseurs en continu	**Présence**	**Nombre**
pHmètre	Non	
Oxymètre	Non	
Turbidimètre	Non	
Uvmètre	Non	
Analyseur de chlore	Non	
Conductimètre	Non	

ANNEXE 6. NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse est de 3,98 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense annuelle de 478 euros, soit une mensualité légèrement inférieure à 40 euros en moyenne (estimation Rhin-Meuse d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 21 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 158,7 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse

0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

6,44 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

70,66 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

2,53 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

2,17 € d'autres redevances payés par les usagers concernés (pêcheurs, chasseurs...)

0,30 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants

7,16 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

10,69 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.

5,73 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle

40,13 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie

15,92 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

10,99 € aux collectivités pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable et les économies d'eau

20,04 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques

7,19 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...

POURCENTAGE DES AIDES ACCORDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU EN LIEN AVEC L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

62 %

NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS EN 3 ANS EN FAVEUR DE LA TRAME VERTE ET BLEUE AVEC UNE CONTRIBUTION DE L'AGENCE DE L'EAU À HAUTEUR DE 45%

96

NOMBRE DE CAPTAGES D'EAU POTABLE "PRIORITAIRES" BÉNÉFICIANT D'UN PLAN D'ACTIONS FINANCÉ PAR L'AGENCE DE L'EAU

128

MONTANT DES AIDES INDIVIDUELLES OCTROYÉES AUX AGRICULTEURS POUR DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

9,5 M€

SURFACES (EN M²) DÉSIMPERMÉABILISÉES OU DÉRACCORDÉES DU RÉSEAU PUBLIC

175 096

NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES RESTAURÉES, ENTRETENUES OU ACQUISES

597

MONTANT MOBILISÉ * POUR SOUTENIR L'EFFORT DE REPRISE ÉCONOMIQUE ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

80 M€

** dans le cadre du plan d'accélération "Eau 2021"*

NOMBRE DE M³ D'EAU ÉCONOMISÉS ET SUBSTITUÉS AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS PAR L'AGENCE DE L'EAU

1,4 M

LES CONTRATS DE TERRITOIRE "EAU ET CLIMAT"

5 nouveaux contrats ont été entérinés en 2020. Nouvel outil de contractualisation proposé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis une année, le contrat de territoire "Eau et Climat" est un trait d'union entre les priorités de l'établissement et celles des EPCI cibles. Il intègre une logique de dépassement grâce à l'approche proposée à 360°. Les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique figurent en bonne place.

EAU ET QUARTIERS, UN ENJEU SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

En lançant le 1er concours "eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville" destiné à accompagner des projets de requalification urbaine, **l'agence de l'eau Rhin-Meuse a récompensé 12 lauréats.** 60% des projets ont proposé des aménagements urbains (désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales, jardins partagés, agriculture urbaine/périurbaine) et 1/3 d'actions d'animation.
L'agence de l'eau Rhin-Meuse **a alloué une enveloppe de 2 M€ aux récipiendaires.**
En ciblant les quartiers prioritaires, l'agence de l'eau a démontré que "la nature en ville" peut être déclinée partout et permettre une reconnexion avec la ville ; **le tout en favorisant le lien social et les actions de sensibilisation et d'information.**

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après plus de 18 mois d'élaboration, **le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, en octobre 2020, le projet de plan de gestion des eaux 2022-2027.**

Ce plan fait autorité en matière de mise en œuvre de la politique de l'eau et porte l'engagement juridique de la France au regard de la Directive cadre européenne sur l'eau.

Avant son adoption définitive, **le projet de plan de gestion est soumis aux citoyens, aux acteurs locaux et internationaux** depuis le 1er mars 2021.

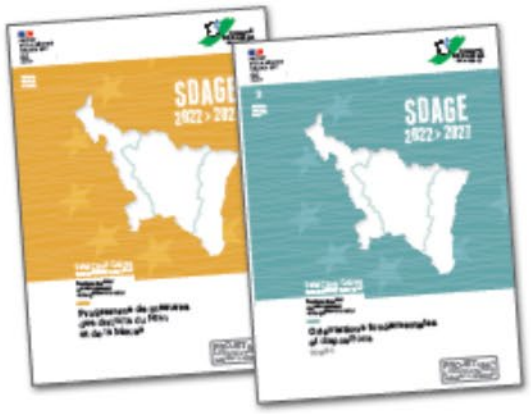

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Réalisation : AELB/DIC • mars 2021
Impression : Agence de l'eau Rhin-Meuse
Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse • Isbographie • application : AERM&C

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN RHIN-MEUSE

COMITÉ DE BASSIN RHIN•MEUSE

Donnez votre avis sur

DU 1ER MARS AU 1ER SEPTEMBRE 2021

L'eau les inondations et le milieu marin

EN IMMERSION
L'eau a quelque chose à vous dire...

Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site **enimmersion-eau.fr**

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"